

Certains diront que consentir des prêts sans intérêt ne tient pas debout. A mon avis, tout le monde sait que lorsque le premier ministre de la province de Québec est allé en Europe emprunter les sommes nécessaires au développement de la baie James afin de financer ce développement, en même temps un ancien ministre du cabinet de M. Lesage, M. Gérin-Lajoie, était en Inde pour prêter de l'argent, sans intérêt, sur une période de 50 ans sans compter 10 ans de grâce. S'il existe de la logique là-dedans, monsieur le président, moi, je me demande où elle se trouve.

Monsieur le président, le gouvernement fédéral peut, dès aujourd'hui, utiliser la Banque du Canada afin de consentir aux provinces des prêts sans intérêt. La loi sur la Banque du Canada permet de consentir des prêts sans intérêt aux gouvernements provinciaux ou au gouvernement fédéral pour des périodes d'au plus six mois.

Monsieur le président, pourquoi ne pas fournir au Canada les mêmes avantages qu'on accorde aux pays étrangers et au lieu d'accorder des périodes de «six mois», pourquoi ne pas en accorder de «soixante ans»?

Le Parti Crédit Social du Canada prône l'utilisation de la Banque du Canada pour financer le secteur public et mettre un frein à l'endettement catastrophique qui risque d'acculer notre pays, un des plus riches du monde au point de vue ressources naturelles, à la faillite.

Monsieur le président, la citation que je donnerai des chiffres semblera un peu monotone, mais je voudrais qu'ils soient inscrits au compte rendu officiel des *Débats* de la Chambre afin de démontrer à la population quelle administration nous avons.

● (1540)

17 BUDGETS DÉFICITAIRES—2 BUDGETS AVEC SURPLUS
DÉFICIT TOTAL: \$6,316 millions ou \$300.00 par Canadien

Année		Montant
1955	déficit	151 millions
1956	déficit	33 millions
1957	surplus	257 millions
1958	déficit	38 millions
1959	déficit	609 millions
1960	déficit	413 millions
1961	déficit	340 millions
1962	déficit	791 millions
1963	déficit	692 millions
1964	déficit	619 millions
1965	déficit	38 millions
1966	déficit	39 millions
1967	déficit	422 millions
1968	déficit	79 millions
1969	déficit	566 millions
1970	surplus	393 millions
1971	déficit	370 millions
1972	déficit	600 millions
1973	déficit	450 millions

Monsieur le président, voici des chiffres qui peuvent faire réfléchir la population du Canada.

Tout à l'heure, on parlait des profits énormes que les banques réalisent et, encore là, cela sera un peu monotone, mais je veux les donner.

Lorsqu'une personne dépose \$100 à son compte d'épargne dans une banque à charte, on autorise celle-ci à prêter

L'Adresse—M. Jamieson

\$1,250 et, en 1974, à un taux de 10 ou 12½ p. 100. Monsieur le président, je vais donner un exemple: un client a déposé \$100, et je cite un tableau:

		La banque dépose comme réserve légitime:	Balance de l'épargne:
1—M.	A. emprunte \$100.00 à 10% d'int.	\$8.00	\$92.00
2—M.	B. emprunte \$100.00 à 10% d'int.	\$8.00	\$84.00
3—M.	C. emprunte \$100.00 à 10% d'int.	\$8.00	\$76.00
4—M.	D. emprunte \$100.00 à 10% d'int.	\$8.00	\$68.00
5—M.	E. emprunte \$100.00 à 10% d'int.	\$8.00	\$60.00
6—M.	F. emprunte \$100.00 à 10% d'int.	\$8.00	\$52.00
7—M.	G. emprunte \$100.00 à 10% d'int.	\$8.00	\$44.00
8—M.	H. emprunte \$100.00 à 10% d'int.	\$8.00	\$36.00
9—M.	I. emprunte \$100.00 à 10% d'int.	\$8.00	\$28.00
10—M.	J. emprunte \$100.00 à 10% d'int.	\$8.00	\$20.00
11—M.	K. emprunte \$100.00 à 10% d'int.	\$8.00	\$12.00
12—M.	L. emprunte \$100.00 à 10% d'int.	\$8.00	\$ 4.00
13—M.	M. emprunte \$ 50.00 à 10% d'int.	\$4.00	\$ 0.00
		\$1,250.00	\$100.00

Donc, monsieur le président, la banque a multiplié \$100 en \$1,250, ce qui lui donne un profit net à la fin de l'année de \$125 pour une épargne de \$100 déposée à un compte.

Voici la façon dont les banques agissent au Canada, monsieur le président, et c'est regrettable qu'il n'y ait pas plus de gens qui s'intéressent à la façon dont nous sommes administrés par celles-ci, au Canada.

[Traduction]

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, il est arrivé que je profite des débats sur le discours du trône pour être, comme dirait un vis-à-vis, hypercritique. Que tout le monde se rassure, ce n'est pas mon intention aujourd'hui. Certains en seront peut-être déçus. Je voudrais parler d'importantes questions de politique gouvernementale et d'une ou deux questions qui concernent ma province, et je suis ravi de voir mon collègue, le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) à la Chambre pour l'occasion.

Tout d'abord, comme tous les autres députés qui ont participé au débat, je félicite les co-motionnaires de l'Adresse en réponse. Il était intéressant et encourageant d'entendre les deux députés embrasser la cause des pauvres et des infortunés de ce monde. En les écoutant, je me suis rappelé le vieil adage selon lequel s'il nous était donné de choisir à notre gré parmi tous les problèmes du monde, nous choisirions probablement les nôtres. Cela ne vaut peut-être plus dans un monde où les inégalités s'accroissent. Néanmoins, c'est assez vrai dans notre cas: il faut reconnaître que la comparaison entre notre situation et celle qui existe dans les autres pays du monde, que nous ont décrite les co-motionnaires (M. Stollery) et M. Pelletier (Sherbrooke) au cours du débat, doit nous inspirer la plus profonde gratitude. De fait, si nous devions appliquer cette théorie à l'échelle mondiale je suis convaincu que, ayant vu les problèmes de virtuellement tous les pays du globe, tous les Canadiens choisiraient, si la chance leur en était donnée, de reprendre les problèmes du Canada plutôt que ceux de tout autre pays. Ce qui prouve encore une fois à quel point nous sommes bien partagés.